



ONG AFRIQUE SOLIDARITE - SUISSE

CONVENTION DE PARTENARIAT MINEDUB/ASOL

RAPPORT D'ACTIVITES 2007 - 2012





ONG AFRIQUE SOLIDARITE - SUISSE

**CONVENTION DE PARTENARIAT
MINEDUB/ASOL**

RAPPORT D'ACTIVITES 2007 - 2012

TABLE DES MATIERES

A.	Introduction	4
1.	Présentation d'ASOL	4
2.	Rappel de la convention	5
2.1.	Contexte et justification	5
2.2.	Les enjeux de la convention	6
B.	Mise en œuvre de la convention	7
1.	Stratégie de mise en œuvre : dans une approche de décentralisation	7
2.	Equipement des écoles en matériel informatique	8
2.1.	2007-2008:	8
2.2.	2009-2011:	8
2.3.	Statistiques des bénéficiaires	8
3.	Formation des enseignants	10
4.	2012 : année de suivi et évaluation du programme	11
5.	Résultats de l'évaluation	11
C.	Difficultés rencontrées	11
D.	Perspectives	12
1.	La Proposition de projet triennal Multipartite minedub – UNHCR – UNICEF – ASOL	12
1.1.	Objectif 1/ Informatiser les établissements scolaires du primaire.	12
1.2.	Objectif 2/ Créer les centres Multimédia en milieu Scolaire (CMS)	13
1.3.	OBJECTIF 3/ Développer des activités de sensibilisation et d'éducation environnementale en milieu scolaire par la mise sur pied du concept « Ecoles Vertes »	15
1.4.	objectif 4/ Améliorer l'accès à l'eau potable.	15
E.	Pour une meilleure mise en œuvre de la présente convention.	15
F.	Conclusion	15
G.	Annexes	15

A. INTRODUCTION

1. PRESENTATION D'ASOL

L'ONG Afrique Solidarité -- Suisse (ASOL) est une Organisation Non Gouvernementale de droit suisse, à but non lucratif, fondée à Dietikon (Suisse) en 2005 par un groupe d'africains et de personnes d'autres origines, organisation reconnue au registre Fédéral sous numéro CH-0206000966-6 du 05/12/2005. Nouveau siège Chemin des Narches 26 ; CH- 2088 Cressier Canton de Neuchâtel au registre Fédéral sous n° CH-020-6000966-6 du 21.11.12 Référence Cantonale N° 0413/2012



ASOL œuvre en faveur des populations défavorisées, particulièrement celles de l'Afrique Subsaharienne considérées comme étant les plus frappées par la pauvreté.

Le siège social d'ASOL se trouve à Cressier dans le Canton de Neuchâtel en Suisse, et est représenté au Cameroun depuis l'année 2006 sous Autorisation numéro 00220/A/MINATD/DAP/SDLP/SAC du 03/09/2006. Le Cameroun étant choisi pour abriter le siège de la sous-région Afrique Centrale.

ASOL a pour objectif global, de participer à la réalisation des Objectifs Du Millénaire pour le Développement (OMD) à travers, la réduction des inégalités, la lutte contre la pauvreté et plus généralement toute action tendant au développement de l'Homme. Son action s'organise autour de projets dont les objectifs spécifiques sont les suivants

- Offrir l'opportunité aux plus jeunes et aux enseignants d'entrer dans le village planétaire à travers l'introduction des TIC dans les écoles primaires et secondaires ;
- Favoriser l'accès des plus démunis aux services de santé de qualité;
- Appuyer les communautés, les organisations à la base dans la lutte contre le VIH/SIDA ;
- Renforcer la participation de tous à la protection de l'environnement ;
- Améliorer l'accès à l'eau potable et aux services d'hygiène et d'assainissement ;
- Renforcer les capacités des membres des communautés dans la gestion du bien public;
- Accompagner les communes vers l'autonomie.

2. RAPPEL DE LA CONVENTION

2.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le ministère de l'Education de Base, reconnaissant la nécessité de saisir les occasions de développement économique offertes par les experts compétents des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), a fait siens les impératifs identifiés par l'UNESCO dans ce document stratégique (de référence, base). Dans sa volonté de mettre en application la réforme en éducation dans tous ses aspects, les TIC sont considérées comme un des piliers sur lesquels l'éducation de qualité pour tous peut en effet devenir une réalité, en raison de sa capacité unique à rapprocher le monde par delà la distance et atteindre les communautés les plus enclavées et les plus désavantagées.



Selon l'UNESCO, « *Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) imprègnent l'environnement d'affaires et étayent le succès des sociétés modernes en même temps qu'elles fournissent aux gouvernements des systèmes efficaces d'estimation du coût pour la fonction publique. En plus, les outils et les techniques des TIC sont de valeur dans le processus d'apprentissage, et dans l'organisation et la gestion des établissements scolaires. L'Internet est une force d'entraînement, reliant ensemble les pays développés et ceux en voie de développement. Les pays doivent pouvoir tirer bénéfice des développements technologiques. Pour ce faire, une équipe de professionnels doit être formée avec un solide background en TIC, indépendant des plateformes d'ordinateurs ou des environnements de logiciel spécifiques.* »

Les analyses qualitatives de 2007 des besoins (Etats des lieux) conduites par une équipe d'Inspecteurs Pédagogiques Nationaux à travers les dix provinces du Cameroun, identifient que « à tous les niveaux, il y a un intérêt vif pour les Technologies de l'Information et de la Communication ». Le Gouvernement et le secteur privé se sont investis pour faire de l'industrie des Technologies de l'Information et de la Communication, une option primaire pour la transformation économique particulièrement à la lumière du rétablissement économique après de nombreuses années de crise économique que le pays a connue. Le sous-secteur des TIC est une option viable vue par beaucoup comme une alternative économique appropriée qui ne constitue pas une menace à notre environnement économique, tout en nous apportant de la connaissance et le secteur tertiaire. Ceci exige une prise de conscience des TIC, un développement des qualifications en TIC et un public compétent et une main d'œuvre en TIC, d'où l'impérative nécessité d'un déploiement expéditif des TIC dans le secteur de l'éducation de base.

La création de l'Inspection de Pédagogie chargée de l'enseignement de l'informatique dans l'organigramme du 25 avril 2005 du ministère de l'Education de Base et la nomination de l'inspecteur pionnier de Pédagogie du 12 avril 2007 sont une démonstration claire de la

volonté politique de transformer le secteur de l'éducation de base avec les Technologies de l'Information et de la Communication. La rédaction de la mouture de ce document est la reconnaissance du fait que les Technologies de l'Information et de la Communication infiltraient déjà nos écoles, et qu'une approche stratégique à son exécution est désormais nécessaire.

ASOL met un point d'honneur dans des activités qui visent à assurer une « Education pour tous », surtout pour les plus défavorisés. ASOL et le MINEDUB ont signé le 6 juillet 2007 une convention de partenariat dans le projet qui a pour objet, la réalisation des actions de promotion de l'éducation pour le développement socio-économique des populations du Cameroun et l'amélioration de la qualité de l'offre dans le secteur de l'éducation de base. Ce programme couvre toute l'étendue du territoire camerounais et a pour objectifs :



- La promotion et la vulgarisation de l'outil informatique ;
- Le développement des technologies de l'information et de la communication en milieu scolaire ;
- L'équipement des Etablissements de l'enseignement de base en matériel informatique ;
- Le suivi et la maintenance de ces appareils ;
- La formation des enseignants aux TIC.

2.2. LES ENJEUX DE LA CONVENTION

- AU NIVEAU DES ÉLÈVES

Droit fondamental inscrit dans la déclaration universelle des droits de l'homme, l'éducation a des effets mesurables et incontestables sur la croissance, l'environnement, la démographie, l'hygiène: elle améliore l'accès à l'emploi et aux revenus décents, favorise la modification des comportements sociaux et des modes de production. Facteur essentiel dans la réduction des inégalités, elle favorise la participation des populations au développement, à l'exercice de la citoyenneté, à la bonne gouvernance et à la stabilité politique. L'éducation est ainsi à la croisée des droits fondamentaux de chaque individu et des enjeux globaux.



- AU NIVEAU DES ENSEIGNANTS

Il s'agit de donner aux enseignants non seulement la capacité de répondre aux nouvelles exi-

gences sociales que l'apparition des TIC impose, mais aussi de renouveler et adapter leurs pratiques pédagogiques en prenant compte de tout ce que ces outils engendrent comme modification dans les apprentissages et dans les approches pédagogiques et didactiques.

Le présent rapport retrace les activités menées dans la mise en œuvre de la convention signée entre ASOL et le MINEDUB. L'accent est mis notamment sur:

- La stratégie de mise en œuvre de la convention par ASOL ;
- Le nombre de bénéficiaires ;
- La répartition géographique des activités ;
- L'évaluation du programme menée par ASOL en 2012 ;
- Les difficultés rencontrées ;
- Les perspectives

B. MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

1. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE : DANS UNE APPROCHE DE DECENTRALISATION

ASOL a tout au long du processus privilégié une approche intégrée au niveau départemental qui concilie:

- Une approche sectorielle verticale, descendante par nature, où s'exprime la volonté de l'Etat de promouvoir une politique éducative nationale;
- Une approche locale, qui met en œuvre cette politique en prenant en compte les comportements, les aspirations des populations, leurs motivations et le jeu des acteurs.

Le défi collectif à relever consiste donc en la mise en cohérence et l'articulation opérationnelle de composantes complémentaires, réellement pilotées par les gouvernements et prises en main par les acteurs de terrain (société civile et administrations locales). Cette approche se concrétise notamment par des partenariats avec des ONG telles qu'ASOL, pour renforcer et mobiliser les capacités des acteurs locaux.

Dans sa démarche de mise en œuvre du projet, ASOL a tenu à intégrer non seulement les communautés territoriales décentralisées, mais aussi les services déconcentrés de l'Etat afin que toute la communauté éducative puisse s'approprié le projet. Les différentes parties prenantes du projet ont jusque là été:



- Les communes ;
- Les sous-préfectures ;
- Les inspections ;
- Les établissements scolaires.

Dans un second temps ASOL ne disposant pas de personnel sur le terrain, il était important que les communautés territoriales décentralisées puissent assurer le suivi des actions d'ASOL sur le terrain.

2. EQUIPEMENT DES ECOLES EN MATERIEL INFORMATIQUE

Depuis la signature de la convention, 19 écoles ont bénéficié d'une dotation en matériel informatique. Au fil des années les dotations se sont faites ainsi qu'il suit:

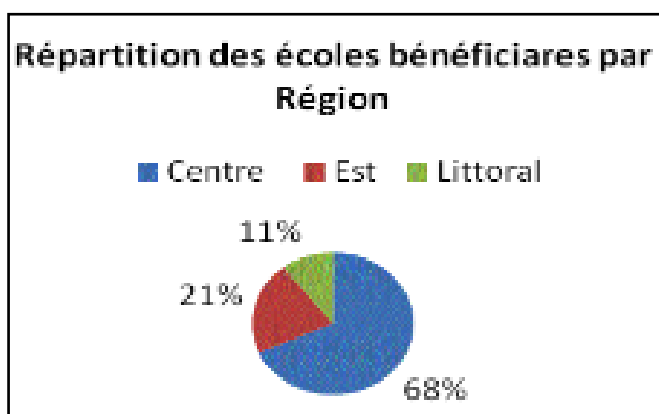
2.1. 2007-2008:

- 56 ordinateurs complets ont été attribués à 14 écoles primaires soit une moyenne de 04 ordinateurs par école.
- Environ 7375 enfants ont bénéficié de l'enseignement des cours d'informatiques.
- 141 enseignants ont bénéficié de la disponibilité du matériel informatique au sein de leurs établissements.
- Autres: 22 ordinateurs ont été distribués aux structures ne dépendant pas du MINEDUB (Lycée, Préfecture, Mairie, centres de santé...)

2.2. 2009-2011:

- 20 ordinateurs ont été distribués à 05 écoles primaires, donc une moyenne de 04 ordinateurs par école.
- Environ 2576 élèves ont bénéficié d'une formation en informatique.
- Autres : 06 ordinateurs ont été distribués à d'autres institutions.

2.3. STATISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES





Au total ASOL et ses donateurs ont disposé 104 ordinateurs complets pour 19 écoles primaires, mais 76 ordinateurs complets seulement ont atteint la cible de départ.

Par ailleurs, les autorités municipales, ne tenant pas compte des dispositions de la présente convention ont attribué 28 ordinateurs complets à d'autres structures ne dépendant pas du MINEDUB, nous pouvons citer :

- 13 ordinateurs complets à 06 lycées;
- 04 ordinateurs complets à 03 Mairies;
- 10 ordinateurs complets à 05 centres de santé;
- 01 ordinateur complet à 01 sous-préfecture.

3. FORMATION DES ENSEIGNANTS

L'étude menée par le MINEDUB en 2007 sur les connaissances des enseignants dans le domaine des TIC révèle une insuffisance notoire et une urgence dans la nécessité d'un renforcement des capacités des enseignants du primaire en TIC.

Eléments de l'enquête Pourcentage de représentativité national

Connaissent au moins passablement l'utilisation des principaux logiciels d'application	9%
Utilisent fréquemment l'ordinateur	12%
Ont une formation de base en informatique	9%
Possèdent une adresse électronique	22%
Trouvent qu'il est important d'intégrer les TIC à l'école	100%
Possèdent un ordinateur personnel	00%
Enseignent l'Informatique à l'école	9%
Enseignent d'autres disciplines avec l'ordinateur	7%
Ont des problèmes liés à l'insuffisance du matériel	100%
Ont des problèmes liés au programme	98%

Malgré ces données de base, la formation qui est un des volets importants de cette convention n'a pas véritablement pris son envol dans la première phase d'exécution de ce projet. Le problème de formation des enseignants reste donc d'actualité et encore plus criard qu'au départ. Jusqu'ici, les écoles font appel à un enseignant d'informatique qui n'est parfois pas passé par une école de formation ou s'appuie sur un enseignant ayant des connaissances de base parfois approximative en informatique.

4. 2012 : ANNEE DE SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

A la fin de l'année 2012, l'équipe d'ASOL a mené une évaluation qui visait à retracer le patrimoine de l'organisation et dont les objectifs étaient les suivants :

- Revisiter tous les anciens bénéficiaires afin d'évaluer les difficultés rencontrées par les uns et les autres suite à la donation ;
- Evaluer les besoins futurs dans l'optique d'une continuité des partenariats ;
- Apporter des solutions aux problèmes latents qui ont suivi les donations ;
- Améliorer la qualité de l'offre de service auprès des futurs bénéficiaires.



5. RESULTATS DE L'EVALUATION



Au bout de 5 années de mise en œuvre du projet de promotion de l'éducation pour le développement socio-économique des populations du Cameroun et l'amélioration de la qualité de l'offre dans le secteur de l'éducation de base, nous pouvons retenir :

- ASOL a apporté une pierre importante pour l'édification de l'environnement des TIC en milieu scolaire au Cameroun ;
- L'appui d'ASOL a permis de booster certaines APEE qui se sont engagées à construire une salle informatique sécurisée et électrifiée pour accueillir les ordinateurs ;
- Les ratios d'utilisation du matériel informatique reste encore très faible, environ 01ordinateur /100 élèves;
- L'approche utilisée n'est certainement pas la meilleure et peut encore être améliorée ;
- ASOL est très limité en moyens logistiques et humains ;
- Dans certaines communautés, les dons ont été récupérés à des fins politiques ;
- La formation des enseignants n'est pas encore amorcée.

C. DIFFICULTES RENCONTREES

- 30% du matériel a été distribué à d'autres bénéficiaires (centre hospitaliers, mairies, sous-préfectures...);
- Manque de personnel d'ASOL sur le terrain pour assurer le suivi des donations ;
- Manque de logistique pour assurer les donations et le suivi sur le terrain ;
- Les ordinateurs de l'école catholique Saint Jean Marie VIANNEY de Nkongoa ont été confisqués par le SEDY (Secrétariat à l'Education du Diocèse de Yaoundé) jusqu'à ce jour;
- Manque de suivi conjoint par ASOL et le MINEDUB ;
- Les ordinateurs des écoles de Diang sont resté à l'inspection jusqu'à ce jour et n'ont jamais servis aux bénéficiaires ;
- Non information et non collaboration réciproque des deux parties telles que stipulée dans la convention.

D. PERSPECTIVES

1. LA PROPOSITION DE PROJET TRIENNAL MULTIPARTITE MINEDUB – UNHCR – UNICEF – ASOL

Au vue des difficultés qui précèdent, ASOL a entrepris en fin d'année 2012 de rechercher de nouveaux partenariats, notamment avec les agences des Nations Unies dont le mandat consacre une part importante à l'éducation. Nous pouvons citer ici l'UNHCR et l'UNICEF dont les objectifs pour l'éducation rejoignent ceux d'ASOL, notamment l'amélioration de l'offre de service en matière d'éducation de base au Cameroun.

Dans l'éducation de base, les efforts consentis par les pouvoirs publics, les bailleurs de fonds et les partenaires pour faciliter l'accès de tous les enfants à l'enseignement primaire de qualité.

En fin d'année scolaire 2011 / 2012, Dans la région de l'Est, seulement 20 établissements du primaire disposent d'un outil informatique soit un ratio de 2,11%. Cette situation, non seulement rendant folklorique l'enseignement des matières y relatives, contribue à maintenir nos établissements scolaires dans un fonctionnement archaïque avec son lot de difficultés d'archivage et d'exploitation de données.

Face à ces défis l'ONG ASOL se propose d'apporter des solutions qui participent à faire du slogan Camerounais : « les mêmes chances pour tous les enfants dans l'éducation », une réalité dans toutes les régions du Cameroun, par la mise sur pied de programmes pertinents.

1.1. OBJECTIF 1/ INFORMATISER LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU PRIMAIRE.

● EQUIPER LES ECOLES EN SALLES INFORMATIQUES

La plupart des établissements scolaires du primaire en république du Cameroun connaissent des difficultés de gestion et de fonctionnement. L'archivage et le classement des dossiers restent manuels et pénibles. La qualité de l'enseignement des programmes informatique reste butée au manque d'équipement et de matériel.

L'UNHCR, l'UNICEF et leurs partenaires FICR / CRC et Plan Cameroun appuient le Ministère de l'Education de Base dans l'amélioration des capacités d'accueil et l'équipement des établissements scolaires.

Afin de répondre aux exigences de la modernité, de l'efficacité et de la performance ASOL entend apporter sa contribution dans l'informatisation des établissements scolaires du primaire dans toutes les régions du Cameroun notamment dans les zones les plus enclavées. Elle mettra à la disposition de 60 écoles du Cameroun (20 écoles/an), un certain nombre d'équipements informatiques adéquat. Pour chaque salle informatique, on aura :

- 22 ordinateurs complets ;
- 10 onduleurs ;
- 01 imprimante ;
- Des programmes informatiques ;
- Des supports de cours pour initier les enseignants.

1.2. OBJECTIF 2/ CREER LES CENTRES MULTIMEDIA EN MILIEU SCOLAIRE (CMS)

● EQUIPER LES ÉCOLES D'UN CENTRE MULTIMÉDIA

Dans un monde devenu village planétaire, la principale porte d'entrée est la maîtrise des TIC. Au Ministère de l'Éducation de base, il existe actuellement un document intitulé « Cadre politique des Technologies de l'information et de la communication au Ministère de l'Éducation de Base. ». Ce document énonce la politique des TIC de ce secteur de l'éducation les objectifs, l'appui à l'évaluation et la pérennisation des initiatives TIC. Une étude menée par l'observatoire Panafricain des TIC dont le but est de « mieux comprendre comment l'intégration pédagogique des TIC peut améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages en Afrique »¹ révèle l'impact positif sur l'enseignement en classe grâce à l'utilisation des TIC. Les élèves sont plus attentifs quand ils sont dans le centre multimédia de l'école pour faire des devoirs et des exercices dans les principales disciplines qui leurs sont enseignées. Ils constatent ainsi que le rendement est meilleur que dans les autres disciplines pour l'ensemble des apprenants. L'enjeu de l'ouverture au monde extérieur est très significatif dans le contexte des enfants qui vivent dans des conditions de pauvreté à plus d'un niveau :

- La présence des salles multimédia rend l'école plus attrayante ;
- La réduction des fossés entre les élèves vivant dans les villes et ceux vivant en campagne ;
- La prise de conscience sur le fait que leur situation de détresse n'est que passagère et qu'il est possible de vivre différemment.

ASOL mettra à la disposition de 18 écoles du pays (06 écoles/an) réparties dans les 10 régions, un certain nombre d'équipement informatique adéquat. Pour chaque centre multimédia, on aura:

- 22 ordinateurs complets ;
- 10 onduleurs ;
- 01 imprimante ;
- 01 serveur ;
- 01 Kit de connexion internet ;
- Des accessoires de connexion ;
- Des programmes informatiques ;
- Des supports de cours pour initier les enseignants.

● ORGANISATION DES SESSIONS D'INFORMATION ET DE FORMATION DES ENSEIGNANTS AUX TIC

L'intégration des TIC dans les écoles représente un défi technique et financier. Mais aussi, que les aspects humains et organisationnels liés à ce processus d'innovation ont parfois été sous-estimés. Le personnel des écoles doit être informé et formé à l'utilisation des TIC. Le projet est aussi le fruit

¹www.observatoiretic.org

d'une concertation avec toute la communauté éducative pour une planification et une vision à long terme du processus d'intégration des TIC dans l'ensemble de l'école. Un enseignant devrait être capable d'intégrer cette matière dans son programme normal surtout que les manuels sont déjà disponibles dans les programmes éducatifs Camerounais. Les formateurs et enseignants de l'école maternelle et Primaire utilisent rarement les TIC. Ils ont peu de compétences techniques, certains saisissent les sujets de leur exposés et les rapports des stages; et seuls quelques uns ont des compétences de recherche d'informations sur Internet. Ils n'utilisent pas les TIC pour enseigner et ne citent que rarement les sites dans les références des bibliographies de leur cours. Il sera organisé au sein des écoles une formation des enseignants sur une durée d'un mois afin ceux-ci soient compétents dans l'enseignement de cette matière.

● **SENSIBILISER ET FORMER LES COMITÉS LOCAUX DE PILOTAGE (CLP) DES CMS**

L'implantation des TIC dans une école pour être cohérente, doit être planifiée et souhaitée par toute la communauté éducative. Elle doit être bien coordonnée et doit représenter une priorité pour les décideurs. L'engagement actif et manifeste de la direction est fortement recommandé dans tout projet d'innovation en milieu scolaire. L'influence interpersonnelle est une variable importante à considérer afin de contourner les problèmes de résistance au changement. La formation d'un comité local de Pilotage (CLP) garantira le dynamisme des actions et assurera le leadership au cours de l'implantation. Il sera formé à partir des comités ou des structures déjà en place dans l'école. Le comité local de Pilotage (CLP) sera composé de membres de la direction, du personnel enseignant, des services pédagogiques, administratifs et techniques, de représentants des APE et d'élèves.

1.3. OBJECTIF 3/ DEVELOPPER DES ACTIVITES DE SENSIBILISATION ET D'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE EN MILIEU SCOLAIRE PAR LA MISE SUR PIED DU CONCEPT « ECOLES VERTES »

Au Cameroun, la dégradation de l'environnement est une réalité. Celle-ci se traduit par la destruction des écosystèmes avec pour conséquences: la déforestation abusive, le tarissement des cours d'eau, la dégradation des sols jadis très fertiles, et autres. Plus de 80% de la population est essentiellement agricole. Pour subvenir à ses besoins quotidiens, elle détruit considérablement l'écosystème, par utilisation intensive des instruments rudimentaires. Cependant, la coupe abusive des arbres pour ravitailler les villes en bois de chauffe est la principale source de revenus pour 11% de la population rurale (cf. statistiques forestières 1998) et les feux de brousse sont la principale cause de déforestation. La faiblesse des infrastructures sociales de base, le manque d'hygiène et la faiblesse des moyens d'évacuation des ordures ménagères menacent la santé des habitants. Pour résoudre ces problèmes, un programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation dont l'un des objectifs fondamentaux est de renforcer la recherche et l'expérimentation sur le contenu et les méthodes éducatives ainsi que les stratégies d'organisation et de transmission des messages pour l'éducation et la formation relatives à l'environnement. Par conséquent, l'éducation à l'environnement est une opportunité pour faire de l'école, un levier de développement. Elle doit permettre de stabiliser la jeunesse dans un environnement restauré pour lutter contre l'exode rural, préparer les nouvelles générations à mieux gérer les ressources naturelles et participer au développement du pays. Ce programme d'éducation à l'environnement a pour cible les enfants et jeunes et par effet de contamination les adultes. Il veut développer la prise en charge collective des problèmes de protection et de restauration de l'environnement. Un tel enjeu pose donc le problème du statut et de la place de l'éducation à l'environnement dans le cursus scolaire et plus particulièrement, celui de la nature des rapports entre l'école et l'environnement. Les activités liées à ce programme comprennent entre autres :

- La gestion des ordures dans le campus scolaire ;

- La création d'espaces verts dans le campus scolaire ou la plantation et l'entretien des arbres autour de l'école et dans un espace réservé à cet effet par chacun des élèves.

1.4. OBJECTIF 4/ AMELIORER L'ACCES A L'EAU POTABLE.

L'accès à l'eau potable en communauté comme dans des établissements sociaux publics constitue un défi vital. Dans les ménages, il est important non seulement de pouvoir préserver la qualité de l'eau, mais aussi de pouvoir rendre ce précieux liquide propre à la consommation lorsqu'il viendrait d'une source non protégée.

Pour y parvenir, Afrique Solidarité – Suisse, avec l'appui de l'UNHCR compte réaliser les activités ci-après :

- Construction de 10 forages dans 10 écoles ;
- Analyser la qualité de l'eau distribuer en milieu scolaire et apporter des mesures correctives ;
- Formation des enfants aux techniques de conservation et potabilisation de l'eau.

E. POUR UNE MEILLEURE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESENTE CONVENTION.

Pour que la convention signée le 06 Juillet 2007 entre le MINEDUB et ASOL puisse être mieux appliquée que par le passé ASOL propose:

- Une rencontre de relance du comité de ladite convention ;
- L'étude conjointe et l'amendement par les deux parties du plan d'action proposé par ASOL ;
- Assurer un suivi conjoint afin de réduire les difficultés liées à la confiscation du matériel par des instances supérieures cas de Diang et de Nkongoa par Nfou ;
- La recherche conjointe des partenaires ;
- La mise en application des obligations de chacune des parties de la convention.

F. CONCLUSION

Au vu des objectifs d'ASOL pour l'éducation des jeunes élèves du Cameroun et des efforts consentis par le MINEDUB, une convention a été signée par ces deux parties en 2007.

Au bout de 5 ans de mise en œuvre, on est forcé de se rendre compte que, la convention n'a pas véritablement porté les fruits attendus. Ce rapport retrace les temps forts qui ont marqués la mise en œuvre de la dite convention.

En définitive, nous pensons qu'ASOL a fourni un certain nombre d'efforts pour arriver à rendre le service qu'il s'était assigné malgré toutes les difficultés qu'il a connu. Une revue de la convention et une prise en compte des défaillances constatées dans le système permettra de faire de cette convention, une référence dans l'offre de service pour des meilleures conditions d'apprentissage des jeunes camerounais.

G. ANNEXES

1. La copie de la convention ;
2. La proposition de plan d'action de mise en œuvre des activités de la convention pour l'année 2013.

CHRONOGRAMME DES ACTIVITES ASOL / MINEDUB

ANNÉE 2013

ACTIVITES	ANNÉE 2013												Responsable	
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre		
Objectif 1: Informatiser les établissements scolaires du primaire														
Mobilisation et sensibilisation														ASOL
Mise en place et formation des comités locaux de pilotage														ASOL
Construction / Aménagement des locaux														Communauté Partenaire
Formation / Renforcement de capacités de personnel enseignant														ASOL / MINEDUB / Partenaires
Mise à disposition des équipements														ASOL
Identification et mise à disposition des locaux et programmes														ASOL / MINEDUB
Suivi														ASOL / MINEDUB
ACTIVITES	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre		
	9 12 15 18 21 24 27 30 31	9 12 15 18 21 24 27 30 31	9 12 15 18 21 24 27 30 31	9 12 15 18 21 24 27 30 31	9 12 15 18 21 24 27 30 31	9 12 15 18 21 24 27 30 31	9 12 15 18 21 24 27 30 31	9 12 15 18 21 24 27 30 31	9 12 15 18 21 24 27 30 31	9 12 15 18 21 24 27 30 31	9 12 15 18 21 24 27 30 31	9 12 15 18 21 24 27 30 31		
Objectif 2: Créer les comités multi média en milieu scolaire														
Mobilisation et sensibilisation														ASOL
Renforcement de capacités des comités locaux de pilotage														ASOL
Formation / Renforcement de capacités de personnel enseignant														ASOL / MINEDUB
Mise à disposition des équipements internet														ASOL
Mobilisation des fonds pour connexion internet														Communauté/ASOL/Partenaires
Suivi														ASOL / MINEDUB
ACTIVITES	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre		
	9 12 15 18 21 24 27 30 31	9 12 15 18 21 24 27 30 31	9 12 15 18 21 24 27 30 31	9 12 15 18 21 24 27 30 31	9 12 15 18 21 24 27 30 31	9 12 15 18 21 24 27 30 31	9 12 15 18 21 24 27 30 31	9 12 15 18 21 24 27 30 31	9 12 15 18 21 24 27 30 31	9 12 15 18 21 24 27 30 31	9 12 15 18 21 24 27 30 31	9 12 15 18 21 24 27 30 31		
Objectif 3: Développer des activités de sensibilisation et d'éducation environnementale en milieu scolaire par la mise sur pied du concept « Ecoles Vertes »														
Information et sensibilisation des autorités administratives et responsables d'établissements scolaires														ASOL
Sensibilisation / Diffusion des messages d'hygiène														ASOL
Accompagnement à la création d'espaces verts en milieu scolaire														ASOL
Mise à disposition des kits éducatifs / Recipients de conservation de l'eau														ASOL
Suivi														ASOL / MINEDUB
Objectif 4: Améliorer l'accès à l'eau potable														
Information et sensibilisation des autorités administratives et responsables d'établissements scolaires														ASOL
Mobilisation et sensibilisation														ASOL
Mise en place / Formation des comités de gestion														ASOL
Construction / Analyse des points d'eau														ASOL / Partenaires
Mise en place des mesures correctives														ASOL
Suivi														ASOL / MINEDUB

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

L'ETAT DU CAMEROUN, REPRESENTÉ PAR
LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE

ET

L'ASSOCIATION AFRIQUE SOLIDARITE, REPRESENTÉE PAR
LA PRESIDENTE



L'ETAT DU CAMEROUN ,

représenté par **LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION DE BASE ,**

Madame Haman ADAMA née Halimatou MAHONDE , d'une part ,

Et

L'ASSOCIATION AFRIQUE SOLIDARITE , EN ABREGE ASOL

Statut juridique , Autorisation n° 00220/A/MINATD/DAP/SDLP/SAC du 03 septembre 2006 du Ministre d'Etat , Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ,

représentée par **LA PRESIDENTE** , Madame Angeline EICHMANN ATANGANA , d'autre part ,

Conviennent de ce qui suit ,



A

2

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{ER} : La présente Convention définit les conditions et les modalités générales de partenariat entre le Ministère de l'Education de Base, ci-après dénommé MINEDUB et l'Association Afrique Solidarité en abrégé ASOL, en vue de la réalisation des actions de promotion de l'éducation pour le développement socio-économique des populations du Cameroun et l'amélioration de la qualité de l'offre dans le secteur de l'éducation de base.

Article 2 : (1) Le MINEDUB et l'ASOL s'engagent à conjuguer leurs efforts et à maintenir les relations de collaboration étroite en vue de la mise en œuvre opérationnelle des activités qui découlent de l'objet de la présente Convention, notamment en ce qui concerne:

- La promotion et la vulgarisation de l'outil informatique ;
- La lutte contre le VIH/SIDA et autres IST en milieu scolaire ;
- L'assistance aux orphelins et enfants vulnérables par l'effet du VIH/SIDA .

(2) Nonobstant ce qui précède, les deux parties s'engagent à mener toute autre action visant à promouvoir une éducation de base de qualité.

Article 3 : Les parties sont tenues de s'informer régulièrement par tout moyen laissant trace écrite de toutes les activités liées à l'objet du présent partenariat et de procéder régulièrement à des consultations conjointes.

TITRE II : DES ENGAGEMENTS DES PARTIES

CHAPITRE I : DES ENGAGEMENTS DE ASOL

Article 4 : ASOL s'engage à :

- contribuer, aux côtés du Ministère de l'Education de Base, à accompagner la politique du Gouvernement en matière d'éducation de base notamment dans les domaines définis par la présente Convention;
- apporter autant que possible un appui didactique et pédagogique aux établissements scolaires relevant du MINEDUB;
- contribuer au renforcement des capacités des enseignants et des personnels du MINEDUB par l'organisation des formations, des séminaires, des stages de recyclage ou des rencontres pédagogiques;
- mener des actions pour le plein épanouissement des enfants.



CHAPITRE II : DES ENGAGEMENTS DU MINEDUB**Article 5** : Le MINEDUB s'engage à :

- veiller à la mise en œuvre harmonieuse des activités qui découlent de la présente Convention par ses Services centraux , déconcentrés, établissements scolaires et de formation placés sous son autorité ;
- apporter , dans les limites de ses possibilités , une contre partie pour la réalisation des activités couvertes par la présente Convention ;
- aider ASOL dans la mobilisation des ressources pour l'exécution des plans d'action issus de la présente Convention ;
- faciliter les contacts avec les autorités déconcentrées du Ministère et éventuellement d'autres Administrations , Associations et ONG requises par ASOL dans le cadre de la mise en œuvre de la présente Convention ;
- autoriser l'usage des locaux scolaires pour la réalisation des formations , séminaires ou des rencontres pédagogiques ; actions issues de la présente Convention ;
- assurer la mise à disposition du matériel informatique aux écoles bénéficiaires ;

TITRE III : DU SUIVI ET DE L'EVALUATION**Article 6** : (1) Les deux parties assurent conjointement le suivi et l'évaluation des activités couvertes par la présente Convention .

(2) Un Comité mixte, ci-après dénommé LE COMITE, est créé pour l'élaboration, le suivi , l'évaluation et le contrôle de gestion des plans d'action retenus dans le cadre de la mise en œuvre de la présente Convention.

Article 7 : (1) Placé sous l'autorité et la supervision du Ministre de l'Education de Base, LE COMITE se compose ainsi qu'il suit :**Coordonnateur** : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Education de Base.**Co/Coordonnateur** : La Présidente de l'Association Afrique Solidarité .**Membres représentant le Ministère de l'Education de Base** :

- L'Inspecteur Général des Services ;
- L'Inspecteur Général des Enseignements ;
- Le Directeur de l'Enseignement Maternel, Primaire et Normal;
- Le Directeur des Ressources Financières et Matérielles;
- Le Chef de la Division de la Planification , des Projets et de la Coopération ;
- Le Chef de la Division des Affaires Juridiques.

Membres représentant l'Association Afrique Solidarité

- Le Représentant de ASOL Cameroun ;
- Le Représentant –Adjoint de ASOL Cameroun
- Le Secrétaire Général de ASOL Cameroun



A.

(2) Chaque partie désigne un rapporteur parmi ses membres qui siègent au Comité.

(3) Une décision du Ministre de l'Education de Base constate la composition du Comité.

Article 8 : (1) Le Comité se réunit au moins une fois par semestre sur convocation conjointe du Coordonnateur et du CO/Coordonnateur.

(2) A l'issue des travaux du Comité, un rapport est adressé au Ministre de l'Education de Base avec copie à la Présidente de ASOL .

(3) Un secrétariat Technique assiste le Comité . Il est notamment chargé de la préparation des réunions du Comité , de la rédaction des rapports et de toute mission à lui confiée par le Comité . Il est assuré par un représentant de chaque partie .

TITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Article 9 : (1) La présente Convention est conclue pour une durée de trois (03) ans renouvelable de manière expresse.

(2) Toutefois , les effets de la présente Convention peuvent prendre fin :

- en cas de force majeure ;
- en cas de survenance d'événements extérieurs à la volonté des deux parties ;
- lorsqu'il est avéré qu'une des parties se trouve dans l'impossibilité d'accomplir ses obligations prévues dans la présente Convention . Dans ce cas , la partie défaillante dispose d'un délai de trois (03) mois pour notifier son préavis à l'autre partie.

Article 10 : Les amendements susceptibles d'être apportés à la présente Convention doivent être arrêtés d'accord parties et faire l'objet d'un avenant.

Article 11 : (1) Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente Convention doit faire l'objet d'un arrangement à l'amiable .

(2) En cas de désaccord persistant , la partie qui s'estime lésée peut saisir les juridictions compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

Article 12 : Pour toute correspondance, requête ou transmission de documents relatifs à la présente Convention, les parties élisent domicile à leurs adresses respectives ci-dessous :

Pour l'Etat du Cameroun :

Ministère de l'Education de Base
B.P. 1600 Yaoundé
Tél.: 223 12 62
Fax : 223 08 55

Pour l'Association Afrique Solidarité :

Mme Angeline EICHMANN ATANGANA
B.P. : 15 835 Yaoundé
Tél.: (237) 221 54 58



(Handwritten signature)

5

Article 13 : La présente Convention est établie en trois (03) exemplaires dont un remis à chacune des parties et l'autre conservé en dépôt aux archives du MINEDUB./-

Fait à Yaoundé , le 06 JUIL. 2007

Pour l'Association Afrique Solidarité :
LA PRESIDENTE



Madame Angeline EICHMANN
ATANGANA

Pour l'Etat du Cameroun :
LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE



Madame HAMAN ADAMA
née Halimatou MAHONDE



SUISSE

Chemin des Narches 26
CH-2088 CressierNE
Tél.: +41 76 78 94 758
Fax.: +41 32 757 31 40
E-mail: info@afrique-solidarite.ch
Site Web: www.afrique-solidarite.ch

CAMEROUN

Rue du complexe Scolaire SOA
BP.: 15835 Yaoundé
Tél.: +237 22 01 03 85
+237 75 12 38 68
+237 75 40 94 65
E-mail: asolcam@afrique-solidarite.ch
Autorisation n°00220/A/MINATD/DAP/SDLP/SAC
DU 03 SEP.2006